

Comité de pilotage Avesnoiseries du 5 février 2022

Jérémie TONDEUR / Gabriel LEBRUN / Luisa LEBRUN / Gerard DELVA / Stéphane SYMOND / Ingrid OLMICCIA / Jean Claude DESSENNE / Aurélie REGNIER/ Emmanuela LEBRUN / Magali MOSIN / Maxime COX

Visio : Anne-Marie FAUCONNIER / Laurence PERAT / Pascal BURLET / Valérie DROUAULT

Rappel du COPIL : toutes les décisions sont prises par la COPIL et non le bureau / Il faut être adhérent pour participer au COPIL.

Billetterie

Le budget global d'Hilarius est environ 32 fois plus important que d'habitude (230 000 euros pour environ 80 000 pour Floyon).

La commission budget s'est réunie pour faire des projections sur les entrées en billetterie. Un tableau de simulation a été mis en place permettant de voir exactement la rentabilité du spectacle en fonction du prix d'entrée.

De plus, il semble que les tribunes puissent nous permettre d'accueillir non pas 1000 mais environ 1200 personnes par soir

. Donc en prenant en compte :

- Les potentielles ressources en restauration / buvette (estimation faite à partir des bénéfices de l'inconnu de l'an II soit plus ou moins 1€ de bénéfice par visiteur par poste / Pour Floyon donc 6 000 euros de bénéfices pour 3 000 visiteurs) (PS : la restauration pourrait être déléguée en vendant les emplacements à des Food-truc)
- Les éventuels jours de moindre influence
- La part entre tarifs pleins et tarifs réduit (2/3 – 1/3)
- Les subventions confirmées et les éventuelles en attente
- Une part raisonnable de financements privés
- Des dépenses (estimations hautes) sur les différents postes techniques

Constat :

Compte tenu de la qualité proposée et la forme du spectacle, compte tenu du prix des spectacles d'envergure équivalents sur la région, compte tenu des éventuels financements publics et privés obtenus et espérés, compte tenu des devis de prestations techniques, matériels et logistiques pour la réalisation d'un tel spectacle : le tarif plein d'une place pour Hilarius devra être aux alentours de 20 euros.

A noter également : Historiquement l'association a toujours proposé des tarifs réduit à destination des spectateurs moins aisés (demandeurs d'emploi / familles nombreuses...). Toutefois, il semble que peu profitent de ce tarif.

Proposition :

Un tarif adulte unique

Un tarif réduit pour les 8-17 ans

Gratuit pour les moins de 8 ans

Application du tarif réduit à partir de 10 billets achetés

Application d'un tarif pré-vente jusqu'au 31 mai inclus.

Tarif Plein : 21€

Tarif réduit : 16€

Tarif prévente : 19€ et 14€

Pour mémoire : l'achat de 9 places en tarif plein correspond à 12 billets en tarifs réduit. Donc, il faut favoriser l'achat de places en groupes.

Pour les achats de 20 places et plus (CE / autocaristes...) un tarif spécifique sera étudié sur demande.

Vote : 14 voix pour / 3 voix contre.

Validé par le COPIL.

Subventions

Pacte 2 : une fiche action a été remplie sur le volet tourisme avec une demande à hauteur de 60 000 euros. La fiche est en instruction. La possibilité d'obtenir la subvention n'est pas à négliger mais rien n'est assuré. Au minimum le remplissage de ces fiches nous permet d'avoir une certaine visibilité au niveau des élus et de l'Etat

Leader : il reste des fonds leader à attribuer sur l'enveloppe actuelle. Une demande à hauteur de 15000 euros va être faite

Subventions communes et 3 CA : les subventions des communes commencent à affluer. Une demande auprès de la 3CA va être faite à une somme supérieure des spectacles précédents. (7500 € pour Floyon)

Région : suite à une RDV avec Nelly Janier-Dubry (VP en région) : une demande de financement à hauteur de 12 000 euros va être faite. Elle appuiera cette demande dès que le dossier sera déposé.

Chèque Vacances

Une demande d'adhésion à l'ANCV a été faite pour accepter les chèques vacances comme paiement.

Mécénat-Sponsoring

Les seules finances publiques cumulées aux entrées au spectacle et aux autres ressources propres ne seront pas suffisantes pour équilibrer le budget d'Hilarius et donc réaliser le projet dans de bonnes conditions. La solution du financement privé (entreprises, sociétés...) semble donc incontournable.

L'association déclarée d'intérêt général, peut délivrer des rescrits fiscaux permettant aux entreprises partenaires financièrement de déduire leur participation des impôts.

En comparant avec ce qui est fait sur les autres spectacles, il semble que les propositions de sponsoring d'Ailly sur Noye soit un bon exemple à copié car les contreparties sont facilement réalisables.

LE PARTENARIAT	1 500€	3 000€	5 000€
Votre logo sur écran géant en avant-spectacle	✓	✓	✓
Le nom de votre société en avant-spectacle	✓	✓	✓
Nombre de banderoles sur les gradins	1	2	3
Nombre de kakémono à l'entrée du site (<i>fourni par vos soins</i>)	1	2	3
Spectacle en carré d'Or	15	20	30
Cocktail V.I.P dans un espace privatif	-	20	30

Proposition : suivre l'exemple sur le principe et dans ce genre de contreparties / les tarifs et nombre de places seront adaptées par la commission finances.

Ouverture du carré VIP sur les 8 soirs : il faudra tenter de l'externaliser à un restaurateur. S'il n'y a pas d'offre certains soirs, le relais sera pris par l'association.

Validé par le COPIL.

Restauration

La restauration gérée par l'association semble ne pas être rentable : rapport temps passé / bénéfice dégagé. Il est donc proposé que la restauration soit proposée par des Food Truck (pour le public). Les emplacements seraient alors vendus aux restaurateurs. Il est également possible de proposer ce chapitre à des CAT / associations...

Pour la restauration des comédiens et bénévoles : l'idée est d'externaliser auprès d'un prestataire en demandant un tarif repas par comédien de maximum 5€.

La commission restauration travaillera sur le sujet pour faire des propositions concrètes pour le 2 avril.

Validé par le COPIL pour déléguer la restauration.

Communication

L'affiche joue sur le nom unique. La première de couverture du document partenaires est proposé pour déclinaison en affiche mais en différentes couleurs. L'idée étant d'avoir une sorte de « collection d'affiches ». Affiches, Flyers et autres doivent être prêt pour le prochain COPIL pour impression pour le RDV des saveurs de fin mars.

Il faut également se poser la question sur le livret.

Validé par le COPIL.